

**Avis d'Appel d'Offres National Ouvert avec
Exigence de Capacités Minimales**

N°15/SCDA/SCHB/2025

Société des Ciments de Hamma Bouziane

S.C.H.B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats



CAHIER DES CHARGES :
**PRESTATION D'EXTRACTION, CHARGEMENT ET TRANSPORT DE L'ARGILE
BRUNE DE LA CARRIÈRE VERS LES AIRES DE STOCKAGE
DE LA CIMENTERIE DE HAMMA BOUZIANE**

EXERCICE 2025

Date de parution	25 NOV 2025
Date limite de dépôt	09 DEC 2025
Date d'ouverture des plis	09 DEC 2025



Siège Social

📍 Z.I Rhumel, BP.87 – Boussouf – Constantine, Algérie

☎ 213 (0) 31 60 65 43 📠 213 (0) 31 60 65 39

✉ contacts.schbdg@schb.dz

Cimenterie

📍 BP.02 – Hamma Bouziane – Constantine, Algérie

☎ 213 (0) 31 90 68 45 📠 213 (0) 31 90 66 23

✉ contacts.schbunite@schb.dz



SOMMAIRE

ARTICLE 01 : OBJET
ARTICLE 02 : TEXTES DE REFERENCES ET MODE DE PASSATION
ARTICLE 03 : ETENDUE DE L'ACHAT
ARTICLE 04 : OBLIGATIONS DU SOUMISSIONNAIRE
ARTICLE 05 : OBLIGATIONS DU CLIENT
ARTICLE 06 : VISITE DU SITE
ARTICLE 07 : SOUS-TRAITANCE
ARTICLE 08 : MOYENS HUMAINS ET MATERIELS
ARTICLE 09 : RETRAIT DES CAHIERS DES CHARGES
ARTICLE 10 : ECLAIRCISSEMENTS AUX DOSSIERS DE L'APPEL D'OFFRES
ARTICLE 11 : CONSISTANCE DE LA SOUMISSION
ARTICLE 12 : DELAI D'EXECUTION DE L'ACHAT
ARTICLE 13 : DOCUMENTS DE RECEVABILITE
ARTICLE 14 : CRITERES D'EVALUATIONS ET CHOIX
ARTICLE 15 : GARANTIES
ARTICLE 16 : ASSURANCES
ARTICLE 17 : MODALITES DE PAIEMENT
ARTICLE 18 : IMPOTS DROIT ET TAXES
ARTICLE 19 : PENALITE DE RETARD
ARTICLE 20 : REGLEMENT DES LITIGES
ARTICLE 21 : FORCE MAJEURE
ARTICLE 22 : HYGIENE, SECURITE ET ENVIRONNEMENT
ARTICLE 23 : ANNULATION OU INFRUCTUOSITE DE L'APPEL D' OFFRES
ARTICLE 24 : ATTRIBUTION PROVISoire
ARTICLE 25 : POSSIBILITE D'INTRODUIRE DES RECOURS

ANNEXES

ANNEXE 01 – LETTRE DE SOUMISSION

ANNEXE 02 – DECLARATION A SOUSCRIRE

ANNEXE 03 – DECLARATION DE PROBITE

ANNEXE 04 – ATTESTATION DE DELEGATION DE POUVOIR

ANNEXE 05 – FICHE D'IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE

ANNEXE 06 – PLANNING PREVISIONNEL DES TRAVAUX

ANNEXE 07 – MOYENS MATERIELS

ANNEXE 08 – BORDEREAU DES PRIX

*S.C.H.B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats*

ARTICLE 01 : OBJET

Le présent cahier des charges a pour objet, de définir les termes et les conditions auxquels doit se conformer le soumissionnaire, en vue de réaliser les prestations de décapage, extraction, chargement et transport de l'argile brune aux aires de stockage désignées par le client.

ARTICLE 02 : TEXTES DE REFERENCES ET MODE DE PASSATION

Le présent cahier des charges est régi par les dispositions de la procédure des achats de la SCHB en vigueur.

Le mode de passation du présent achat est l'Appel d'Offres National Ouvert avec Exigence de Capacités Minimales.

ARTICLE 03 : ETENDUE DE L'ACHAT

L'Achat consiste au décapage, extraction, chargement et transport de l'argile brune de la carrière d'argile vers le concasseur mélange ou l'aire de stockage sur une distance d'environ 03 km. La quantité globale annuelle à réaliser est fixée à **252.000** tonnes avec une cadence mensuelle moyenne de **21.000** tonnes.

L'extraction se fera conformément au plan d'exploitation de la carrière. Une mise à jour de celui-ci et un planning prévisionnel de réalisation (**voir annexes**), seront établis conjointement avec le soumissionnaire avant le début des travaux.

La densité de l'argile brune concernée est de 2,134 T/m³. Le lieu des travaux étant la carrière d'argile brune de la cimenterie de Hamma-Bouziane, Constantine.

Les quantités extraites seront calculées sur la base des bons de pesé et l'attachement mensuel.

ARTICLE 04 : OBLIGATION DU SOUMISSIONNAIRE

Le soumissionnaire mettra en œuvre les méthodes, les moyens matériels et humains les plus appropriés afin d'assurer une prestation soignée et satisfaisante en tout point.

Il s'engagera notamment à assurer et à respecter les obligations citées ci-après :

- Doter le chantier de tous les moyens nécessaires à la bonne exécution de la prestation.
- Désigner officiellement un responsable habilité à prendre des décisions.
- Disposer des moyens matériels appropriés et en nombre suffisant avec un minimum nécessaire constitué de : (01 bull, 01 chargeuse de 05 m³ et plus, 01 niveleuse, 06 camions de 15 m³ et plus, 01 camion d'arrosage, 01 pelle hydraulique) **comme moyens propres du soumissionnaire et / ou en location.**

- Assurer le remplacement de tout matériel qui tomberait en panne dans un délai de cinq (05) jours maximums.
- Décapage des stériles et préparation des fronts pour l'extraction.
- Respecter les normes d'exploitation du gisement argile selon les règles de l'art minier.
- Aménagement des pistes de roulage de la carrière d'argile jusqu'au lieu de stockage.
- Respecter les délais et la qualité des travaux en observant les prescriptions, règles, normes et recommandations s'appliquant à cette prestation.
- Souscrire à toutes les assurances légales.
- Respecter les consignes de sécurité et les directives à caractère général ou spécial du client.
- Prendre en charge tous les consommables liés à la prestation (gas-oil, lubrifiant, etc.)
- Respecter l'environnement en procédant notamment au nettoyage quotidien de la zone d'activité (arrosage des pistes de roulage, récupération des huiles, des filtres, des pneumatiques, batteries, et autres pièces usagées, etc...).
- Respecter le règlement intérieur du client.
- Prendre en charge les frais de la restauration et du transport de son personnel.
- Exécuter la prestation objet du présent cahier des charges sans l'entremise, l'assistance ou l'intervention d'un quelconque intermédiaire.
- Prendre en charge la sécurité de ses employés et de son matériel.
- Prendre en charge le gardiennage de son matériel.

ARTICLE 05 : OBLIGATION DU CLIENT

Le client s'engage à :

- Désigner un responsable chargé du suivi des travaux qui sera l'interlocuteur du responsable du soumissionnaire.
- Mettre à la disposition du soumissionnaire toutes les informations nécessaires pour la réalisation de la prestation.
- Faciliter l'accès au site concerné.
- Fixer le périmètre des lieux où les travaux qui doivent être réalisés.
- Tenir un registre de suivi du chantier, approuvé par les deux parties.

ARTICLE 06 : VISITE DU SITE

La visite des lieux, par les soumissionnaires, est obligatoire avant toute offre, pour examiner et réunir tous les renseignements qui pourraient être utiles et nécessaires pour la préparation de leurs offres en conséquence.

Les dépenses résultantes de cette visite seront à la charge du soumissionnaire.

Cette visite sera organisée conjointement avec la Société des Ciments de Hamma Bouziane et sera sanctionnée par un PV de visite signé par les deux parties.

Pour l'organisation des visites, le soumissionnaire peut contacter la SCHB par :

📍 **Z.I Rhume, BP.87 – Boussouf – Constantine, Algérie**

☎ 213 (0) 31 60 65 43 📠 213 (0) 31 60 65 39

Mobile du secrétariat de la CDA 07 82 70 93.31

✉ contacts.schbdg@schb.dz / scda.schbdg@schb.dz

ARTICLE 07 : SOUS-TRAITANCE

Le soumissionnaire retenu ne peut en aucun cas, sous-traiter tout ou partie des prestations qui lui sont confiés sans l'accord préalable du client.

ARTICLE 08 : MOYENS HUMAINS ET MATERIELS

Le soumissionnaire doit fournir la liste détaillée de son personnel et leurs qualifications et de son matériel avec leurs caractéristique technique y compris son état de marche (en très bon état de marche) selon model joint en annexe.

ARTICLE 09 : RETRAIT DES CAHIERS DES CHARGES

Le retrait du présent cahier des charges se fera contre le paiement d'une somme de **Vingt mille dinars (20 000 DA)** au niveau du secrétariat de la commission des achats de la Société des ciments de Hamma Bouziane par le Soumissionnaire ou son représentant dûment mandaté.

Le dépôt des offres auprès du secrétariat de la commission des achats de la SCHB doit être déposées au plus tard à **midi (12h00) Quinze jours (15) jours**, à compter de la date de la première parution de l'appel d'offres. Dépassé ce délai, toute soumission sera automatiquement irrecevable. L'ouverture des plis aura lieu le même jour à **Treize heures (13h00)** au siège social de la SCHB en présence des soumissionnaires ou leurs représentant dûment mandatés.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une période de **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date limite de réception des offres.

ARTICLE 10 : ECLAIRCISSEMENTS SUR DOSSIER DE L'APPEL D'OFFRES

Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le dossier d'appel d'offres peut introduire une demande au client, par écrit, envoyée à la Direction générale (secrétariat de la commission des achats de la société) au plus tard sept jours avant la date limite de remise des offres, Le client répondra par écrit, dans un délai de trois jours.

La réponse doit être communiquée à tous les soumissionnaires.

📍 Z.I Rhumel, BP.87 – Boussouf – Constantine, Algérie

☎ 213 (0) 31 60 65 43 📠 213 (0) 31 60 65 39

Mobile du secrétariat de la CDA 07 82 70 93.31

✉ contacts.schbdg@schb.dz / scda.schbdg@schb.dz

ARTICLE 11 : CONSISTANCE DE LA SOUMISSION

La soumission en un seul exemplaire original doit comporter deux enveloppes N°1 et N°2 et devra être accompagnée des pièces exigibles et présentée dans les conditions décrites ci-dessous :

11.1) L'enveloppe N°1 « Offre Technique » doit renfermer les documents suivants :

- La déclaration à souscrire (selon modèle joint en annexe).
- La déclaration de probité (selon modèle joint en annexe).
- La Délégation de pouvoir autorisant le signataire de la lettre de Soumission à engager le soumissionnaire éventuellement (selon modèle en annexe).
- Fiche d'identification du soumissionnaire (selon modèle en annexe)
- Les documents sociétaires du soumissionnaire :
 - Copie du Statuts de la société.
 - Copie du Registre de commerce électronique.
 - Copie électronique du NIF.
 - Copie électronique du NIS.
 - Extrait de rôle.
 - Copie Attestation de mise à jour CNAS et/ou CASNOS.
 - Copies des bilans certifiés de trois dernières années.
 - Document justifiant le chiffre d'affaires (C20).
 - Un extrait du casier judiciaire du soumissionnaire lorsqu'il s'agit d'une personne physique, ou du gérant ou représentant légal lorsqu'il s'agit d'une société.

- Références bancaires (RIB).
- Tous les documents justifiant la qualification du soumissionnaire :
Références et aptitudes professionnelles (Attestations de bonne exécution).
- Une copie du cahier des charges comportant le cachet humide du soumissionnaire, paraphé (cachet, paraphe, signature...) par ce dernier sur chaque page, signé et portant dans sa dernière page la mention « lu et accepté ».
- Attestation de dépôt légal de comptes sociaux pour les sociétés.
- PV de visite des lieux.
- Copie du document de paiement du CDC.
- Attestation de dépôt légal des comptes sociaux, pour les sociétés commerciales dotées de la personne morale de droit algérien.
- Liste des moyens matériels (type et état) du soumissionnaire.

11.2) L'ENVELOPPE N°2 « Offre Financière » doit renfermer les documents suivants :

- Lettre de soumission renseignée, signée et portant le cachet humide (selon modèle joint en annexe).
- Le bordereau de prix unitaire exprimé en Hors Taxes de la tonne rendue sur site de stockage (Décapage, Extraction, Chargement, Transport et mise en stock).

Les prix sont fermes, non négociables, non révisables et non actualisables.

Les Deux enveloppes mentionnées ci-dessus doivent être fermées, séparées et placées dans un **PLI STRICTEMENT** anonyme dûment fermé et ne portant que la mention :

**Appel d'Offres National Ouvert
avec Exigence de Capacités Minimales
N°15/SCDA/SCHB/2025
- A NE PAS OUVRIR -**

Toute indication sur le pli anonyme permettant l'identification du soumissionnaire entraîne automatiquement le rejet de la soumission.

ARTICLE 12 : DELAI D'EXECUTION DE L'ACHAT

Le délai d'exécution de l'achat est arrêté à douze (12) mois, à compter de sa date de mise en vigueur, renouvelable une (01) fois dans les mêmes conditions et après accord des deux parties.

ARTICLE 13 : DOCUMENTS DE RECEVABILITE

Les offres incomplètes ou ne comportant pas les documents suivants seront déclarés irrecevables :

- Lettre de soumission renseignée, signée et portant le cachet humide.
- Déclaration à souscrire.
- Une copie du cahier des charges comportant le cachet humide du soumissionnaire, paraphé (cachet, paraphe, signature...) par ce dernier sur chaque page, signé et portant dans sa dernière page la mention « lu et accepté ».

ARTICLE 14 : CRITERES D'EVALUATION ET DE CHOIX :

Le choix du soumissionnaire retenu du présent appel d'offres se fait sur la base des critères ci-après :

Offre Technique : (40 points)

- Références professionnelles (10 points) sur les dix dernières années.
- Moyens matériels (30 points)

Nature du matériel	Cotation
01 Bulldozer	05 points
01 Chargeuse	05 points
01 Niveleuse	02 points
01 Camion arrosage	03 points
06 Camions 15 m ³	02 points par camion
Pelle Hydraulique	03 points

Le soumissionnaire est éliminé si son offre technique totalise un nombre de point inférieur à vingt-cinq (25 points).

Offre Financière : (60 points)

- Prix proposés (60 points)

Seules les offres financières, des soumissionnaires dont les offres techniquement retenues, sont traitées par la commission d'évaluation des offres.

ARTICLE 15 : GARANTIES

Le soumissionnaire garantit :

La qualité des prestations exécutées

La conformité aux normes techniques et environnementales durant l'exécution des travaux liés à l'achat objet du présent cahier de charge.

- La disponibilité des moyens humains et matériels.

Le soumissionnaire est pleinement responsable des dommages corporels et matériels survenus lors l'exécution des travaux.

ARTICLE 16 : ASSURANCES

Le soumissionnaire doit souscrire :

- Une police d'assurance de son personnel.
- Une police d'assurance dite 'assurance de chantier.
- Une police d'assurance pour le matériel roulant.

S.C.H.B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats

ARTICLE 17 : MODALITES DE PAIEMENTS

Le paiement s'effectuera sur présentation d'une facture mensuelle établie sur la base d'un attachement signé contradictoirement par les deux parties. L'attachement mensuel basé sur les bons de pesé du pont bascule au niveau de la carrière.

Le paiement se fait par virement bancaire, trente (30) jours à compter de la réception de la facture mensuelle dûment approuvée par le client.

ARTICLE 18 : IMPOTS DROITS ET TAXES

Chacune des deux parties s'acquittera des impôts, droits et taxes exigibles au titre du contrat qui sera élaboré suite au présent cahier des charges.

ARTICLE 19 : PENALITES DE RETARD

Tout retard, supérieur à un (01) mois, dans la réalisation des prévisions mensuelles, entraînera l'application d'une pénalité, égale à un pour cent (01%) du montant de la prestation restante à réaliser dans le mois, conformément au planning prévisionnel joint en annexe.

ARTICLE 20 : REGLEMENT DES LITIGES

Tous litiges pouvant survenir entre les deux parties, seront réglés à l'amiable. Au cas où il serait impossible de parvenir à un accord à l'amiable, les deux parties conviennent que le différend découlant sera traité devant le tribunal territorialement compétant.

ARTICLE 21 : FORCE MAJEURE

On entend par force majeure tout évènement imprévisible, irrésistible, insurmontable, hors du contrôle des parties lorsque cet acte ou évènement à une incidence directe sur l'exécution de la convention.

Au cas où interviendrait un événement qui consisterait un cas de force majeure, les obligations de l'une ou des deux parties affectées par la force majeure seraient prorogées automatiquement d'une durée égale au retard entraîné par la survenance du cas de force majeure.

Il reste entendu que cette prorogation n'entraînera pas de pénalité à la charge de la partie empêchée.

La partie qui invoque le cas de force majeure devra aussitôt après la survenance d'un cas de force majeure adresser une notification « express » à l'autre partie.

Cette notification devra être accompagnée de toutes les informations circonstanciées, utiles et intervenir dans les huit jours calendaires suivants.

Tout retard pour cas de force majeure non notifié dans les conditions et les formes ci-dessus ne sera en aucune façon retenu pour le décompte du délai contractuel ni opposable.

Dans tous les cas, la partie concernée devra prendre toutes dispositions utiles pour assurer, dans le plus bref délai, la reprise normale de l'exécution des obligations affectées par le cas de force majeure.

ARTICLE 22 : HYGIENES, SECURITE ET ENVIRONNEMENT

Le soumissionnaire cocontractant doit répondre aux exigences de santé, sécurité et environnement liées à son activité. Respecter les consignes de sécurité dans les sites du client tel que, respect des signalisations et port des EPI liés à la nature de la prestation.

Respecter les consignes environnementales en entretenant le matériel roulant utilise dans le site afin d'éviter le rejet des gaz d'échappement, fuites d'huiles, gas-oil et bruit

ARTICLE 23 : ANNULATION OU INFRUCTUOSITE DE L'APPEL D'OFFRES

En cas de situation ne permettant pas la poursuite du processus engagé, la société a la faculté de procéder à l'annulation de l'appel d'offres en cours, en publiant un avis d'annulation, dans les mêmes formes que l'avis d'appel d'offres.

L'annulation du processus ne constitue pas un cas d'infructuosité.

Les soumissionnaires dûment informés de cette faculté dans le cahier des charges, ne peuvent prétendre à aucune réparation, de quelque nature qu'elle soit.

ARTICLE 24 : ATTRIBUTION PROVISOIRE

Un avis d'attribution provisoire de l'Achat sera publié par la Société des Ciments de Hamma Bouziane (SCHB), Cet avis comportera les informations nécessaires ayant motivées l'attribution.

Le soumissionnaire retenu pourra être éventuellement" invité" à négocier les articles du contrat.

ARTICLE 25 : POSSIBILITE D'INTRODUIRE DES RECOURS

Tout soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours auprès du secrétariat de la commission des achats de la SCHB dans un délai de 10 jours à compter de la première parution de L'avis d'attribution provisoire dans la presse nationale et /ou le BOMOP.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant, passé ce délai, aucun recours ne sera recevable.

LU et ACCEPTE

A, le :
(Nom, Qualité du signataire)
(Cachet de la société)

S.C.H.B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats

S.C.H.B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats

ANNEXES

ANNEXE 01
LETTRE DE SOUMISSION

(Sur papier à en-tête du soumissionnaire)

S.C.H.B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats

Je soussigné(e),

Nom et prénom :

Profession.....

Demeurant à :

Agissant au nom et pour le compte de :

Inscrit(e) au registre du commerce, au registre de l'artisanat et des métiers ou autres (à préciser) de :

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché et après avoir apprécié, à mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et la difficulté des prestations à exécuter :

Remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis conformément aux cadres figurant au dossier du projet de marché.

Me soumetts et m'engage envers.....

A exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des charges et moyennant la somme de (indiquer le montant du marché en dinars et, le cas échéant, en devises étrangères, en chiffre et en lettre, et en hors taxes et en toutes taxes) :

M'engage à exécuter le marché dans un délai de : (indiquer le délai en chiffre et en lettre) :

Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte bancaire N°auprès :

Adresse :Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifié, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à :, le :

(Nom, qualité du signataire et cachet de la société).

S.C.H.B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats

NB : en cas de groupement, le chef de file doit mentionner qu'il agit au nom du groupement et préciser la nature du groupement (conjoint ou solidaire).

ANNEXE 02**DECLARATION A SOUSCRIRE**

(Sur papier à en-tête du soumissionnaire)

S.C.H.B
 Direction Générale
 Secrétariat de la Commission
 des Achats

Dénomination de la société :

Ou raison sociale :

Adresse du siège social :

Forme juridique de la société :

Montant du capital social :

Numéro et date d'inscription au registre du commerce :

Wilaya ou seront exécutées les prestations objet du marché:

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du ou des responsables statutaires de la société et des personnes ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché:

Le déclarant atteste que la société est qualifiée et/ou agréée par un organisme spécialisé à cet effet, lorsque cela est prévu par des textes réglementaires :

Dans l'affirmative : (indiquer l'organisme qui a délivré le document, son numéro, sa date de délivrance et sa date d'expiration) :

Le déclarant atteste que la société a réalisé pendant les trois dernières années un chiffre d'affaires annuel moyen de : (indiquer le montant du chiffre d'affaires en chiffres et en lettres) :

Existe-il des privilèges et nantissement inscrits à l'encontre de l'entreprise au Greffé du tribunal, section commerciale ? :

Dans l'affirmative: (préciser la nature des privilèges et nantissement et identifier le tribunal) :

Le déclarant atteste que la société n'est pas en état de faillite, de liquidation ou de cessation d'activité :

Le déclarant atteste que la société ne fait pas l'objet d'une procédure de déclaration de faillite, de liquidation ou de cessation d'activité :

La société est-elle en état de règlement judiciaire ou de concordat ? :

Dans l'affirmative : (identifier le tribunal et indiquer la date du jugement ou de l'ordonnance, dans quelles conditions la société est-elle autorisée à poursuivre son activité et le nom et l'adresse du syndic de règlement judiciaire) :

La société fait-elle l'objet d'une procédure de règlement judiciaire ou de concordat ? :

Dans l'affirmative : (identifier le tribunal et indiquer la date du jugement ou de l'ordonnance, dans quelles conditions la société est-elle autorisée à poursuivre son activité et le nom et l'adresse du syndic de règlement judiciaire) :

La société a-t-elle été condamnée en application des dispositions de l'ordonnance n° 03-03 du 19 juillet 2003, modifiée et complétée, relative à la concurrence ? :

Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date de la décision) :

Le déclarant atteste que la société est en règle avec ses obligations fiscales parafiscales et l'obligation de dépôt légal de ses comptes sociaux :

La société s'est rendue coupable de fausses déclarations ? :

Dans l'affirmative : (préciser à quelle occasion, la sanction infligée et sa date) :

La société a-t-elle fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée et constatant un délit affectant sa probité professionnelle ? :

Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date du jugement) :

La société a-t-elle fait l'objet de décision de résiliation aux torts exclusifs, par des maîtres d'ouvrage ? :

Dans l'affirmative : (indiquer les maîtres de l'ouvrage concernés, les motifs de leurs décisions, s'il y a eu recours auprès de la commission nationale des marchés compétente, ou de la justice et les décisions ou jugements et leur date) :

La société est-elle inscrite sur la liste des opérateurs économiques interdits de soumissionner aux marchés publics, prévue à l'article 61 du décret présidentiel n° 10-236 du 28 Chaoual 1431 correspondant au 7 octobre 2010, modifié et complété, portant réglementation des marchés publics ? :

Dans l'affirmative : (indiquer l'infraction et la date d'inscription à ce fichier) :

La société est-elle inscrite au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales ? : Dans l'affirmative : (préciser l'infraction et la date d'inscription à ce fichier).....

La société a-t-elle été condamnée pour infraction grave à la législation du travail et la sécurité sociale ? : Dans l'affirmative : (préciser l'infraction, la condamnation et la date de la décision) :

La société, lorsqu'il s'agit de soumissionnaires étrangers, a-t-elle manqué au respect de l'engagement d'investir prévu à l'article 24 du décret présidentiel n° 10-236 du 28 Chaoual 1431 correspondant au 7 octobre 2010, modifié et complété, portant réglementation des marchés publics ? :

Dans l'affirmative : (indiquer le maître de l'ouvrage concerné, l'objet du marché, sa date de signature et de notification et la sanction infligée) :

Indiquer le nom, le(s) prénom(s), la qualité, la date et lieu de naissance et la nationalité du

signataire de la déclaration :

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Je certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66 -156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à :, le :

(Nom, prénom, qualité du signataire et cachet de la société)

S.C.H.B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats

- En cas de groupement, chaque membre doit fournir sa propre déclaration à souscrire.
- Le chef de file doit mentionner qu'il agit au nom du groupement et préciser la nature du groupement (conjoint ou solidaire).

ANNEXE 03**DECLARATION DE PROBITE**

(Sur papier à en-tête du soumissionnaire)

S.C.H.B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats

Je soussigné(e)

Nom et prénom :

Agissant au nom et pour le compte de :

Je déclare sur l'honneur que ni moi, ni l'un de mes employés, représentants ou sous traitants, n'avons fait l'objet de poursuites pour corruption ou tentative de corruption d'agents publics.

M'engage à ne recourir à aucun acte ou manœuvre dans le but de faciliter ou de privilégier le traitement de mon offre au détriment de la concurrence loyale.

M'engage à ne pas m'adonner à des actes ou à des manœuvres tendant à promettre d'offrir ou d'accorder à un agent public, directement ou indirectement, soit pour lui-même ou pour une autre entité, une rémunération ou un avantage de quelque nature que ce soit, à l'occasion de la préparation, de la négociation, de la conclusion ou de l'exécution d'un marché, contrat ou avenant.

Déclare avoir pris connaissance que la découverte d'indices de partialité ou de corruption avant, pendant ou après la procédure de conclusion d'un marché, contrat ou avenant constituerait un motif suffisant pour annuler le marché, le contrat ou l'avenant en cause, elle constituerait également un motif suffisant pour prendre toute autre coercitive, pouvant aller jusqu'à l'inscription sur la liste d'interdiction des opérateurs économiques de soumissionner aux marchés publics. La résiliation du marché ou du contrat et/ou l'engagement de poursuites judiciaires.

Je certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66 -156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à :, le :

Le soumissionnaire

(Nom, prénom, qualité du signataire et cachet de la société)

NB : en cas de groupement, chaque membre doit fournir sa propre déclaration de probité. En cas de sous-traitance, chaque sous-traitant doit fournir sa propre déclaration de probité.

ANNEXE 04**DELEGATION DE POUVOIR**

(Sur papier à en-tête du soumissionnaire)

S.C.H.B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats

Je Soussigné (NOM, Prénom, Fonction) :

De la société :

Forme juridique de la Société :

Au capital Social de (Montant du Capital) :

Adresse du Siège Social :

Agissant en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par :

En date du :

Avec possibilité de déléguer, donne par la présente, pouvoir à Monsieur, Madame : (nom et prénom ou nom de la société) :

Négocier et conclure avec la SCHB un contrat de prestation de :

En foi de quoi, je délivre la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à :, Le

(NOM, QUALITE DU SIGNATAIRE)

(CACHET DE LA SOCIETE)

ANNEXE 05**FICHE D'IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE**

(Sur papier à en-tête du soumissionnaire)

Raison sociale :

Nationalité :

Forme juridique de la société :

Capital social :

Adresse du siège social :

Date de création :

Domaine d'activité :

Effectifs :

Résultats financiers (période à définir par la société) :

ANNEXE 06**PLANNING PREVISIONNEL DES TRAVAUX**

S.C.H.B
 Direction Générale
 Secrétariat de la Commission
 des Achats

DESIGNATION	1^{er} Mois	2^{ème} Mois	3^{ème} Mois	4^{ème} Mois	5^{ème} Mois	6^{ème} Mois	7^{ème} Mois	8^{ème} Mois	9^{ème} Mois	10^{ème} Mois	11^{ème} Mois	12^{ème} Mois
Quantités chargées et transportées En tonne (t)	21000	21000	21000	21000	21000	21000	21000	21000	21000	21000	21000	21000

ANNEXE 07**LISTE DES MOYENS MATERIELS**

S.C.H.B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats

N° D'ORDRE	IDENTIFICATION DU MATERIEL	IMMATRICULATIONS	ETAT DU MATERIEL
01			
02			
03			
04			
05			
06			
07			
08			
09			
10			
11			

Joindre :

- Copies des cartes grises
- Copies des fiches de contrôle technique
- Contrats de location/leasing

ANNEXE 08

S.C.H.B
Direction Générale
Secrétariat de la Commission
des Achats

BOREDEREAU DES PRIX

N°	Désignation des travaux	Quantité	P/U en (DA/HT)	Montant
01	Décapage, Extraction, Chargement et transport de l'argile brune	252 000 tonnes		
			TOTAL (DA/HT)	
			TVA 19%	
			TOTAL (DA/TTC)	

Le prix unitaire en Hors Taxes (DA/HT) en lettres :

Le montant total en Hors Taxes (DA/HT) en lettres :

Fait à :, le :

Le soumissionnaire
(Nom, qualité, du signataire et cachet)